

PV N° 5 – Saison 2025/2026

Commissions sportive et litiges et contentieux

Date	Mercredi 1^{er} octobre 2025
-------------	---

Rappel réglementaire – appel de décisions – Article 190 des RG de la FFF et LFPL :

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ; - soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. 2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. Lorsqu'il s'agit de l'appel d'une décision d'une Ligue régionale, celle-ci fait parvenir à la Fédération deux exemplaires du dossier complet du litige et ce, dans les huit jours suivant la réception d'une copie de l'appel. A défaut, la Commission Fédérale compétente ouvre valablement l'instruction et prononce son jugement, après avoir convoqué les parties. 3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant. Dispositions L.F.P.L. : Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements (270€), et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous : -frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel. -absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion. En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence 4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. 5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2. Dispositions L.F.P.L. : Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel disciplinaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous : - frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel. - absence frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion. En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence

*Dispositions particulières :

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée : - Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition, - Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition, - Porte sur le classement en fin de saison.

M. DROCHON Michel, membre du club Entente Sud Vendée ORBRIE ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club

M. CRAIPEAU Christian, membre du club de RIVES DE L'YON ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club

M. CARTRON René-Paul, membre du club du FC LA GARNACHE ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et du GF

M. CLOUTOUR Sébastien, membre du club de Vendée FC LA ROCHE ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club

COMMISSION SPORTIVE

Présents : M. Christian GUIBERT, Président de la Commission

MM. René-Paul CARTRON - Sébastien CLOUTOUR - Christian CRAIPEAU - Michel DROCHON - Claude JAUNET - Florent MANDIN

Invité : Damien PLUCHON

1 – TIRAGE DES COUPES ET CHALLENGES

Tirage du :

- 3^{ème} tour – Coupe de Vendée Seniors Intersport
- 2^{ème} tour – Challenge de Vendée Senior Intersport

Les rencontres se dérouleront le week-end du 12 octobre 2025.

La Commission décide l'harmonisation des horaires des rencontres de coupes seniors pour toute la saison : 12h30 et 15h, il n'y aura plus de modification lors du changement d'heure.

2 – PRESENTATION DE LA FONCTION DE DELEGUE

Christian GUIBERT présente la fonction de délégué à Damien PLUCHON, membre du Comité.

Un formulaire est mis en place lors de l'observation de matchs de jeunes.

COMMISSION REGLEMENTS LITIGES ET CONTENTIEUX

Présents : M. Christian GUIBERT, Président de la Commission

MM. Christian CRAIPEAU - Michel DROCHON - Claude JAUNET

1 – FORFAITS

N° Match A/R Nbre	Match	Forfait de N° Affiliation	Date	Compétition	Amende	Frais déplacement
54115044 A 1	SALLERTAINE EMS 21 / GJ 13SEPTIERS BRUFF 22	523904 SALLERTAINE EMS 21	13/09/2025	U18D3 POULE D	43 €	non
54115880 A 1	E*NALLIERS FE/FC2 / GJ DOIX FOUSS ORBRIE 1	551529 E*NALLIERS FE / FC2	13/09/2025	U17D2 POULE D	43 €	non

N° Match A/R Nbre	Match	Forfait de N° Affiliation	Date	Compétition	Amende	Frais déplacement
54115878 A 1	GJ STE CECILE OIE 2 / BENET DAMVIX MAILLE 1	581100 GJ STE CECILE OIE 2	13/09/2025	U17D2 POULE D	43 €	non
54431745 A 1	E*FE85 NALLIERS AND CO 2 / GJF NIEUL RSC USA 2	565220 GJF NIEUL RSC USA 2	13/09/2025	U15FD2 POULE A	35 €	non
54416655 A 1	SOULLANS HIR 2 / GJ COEX VIE JAUNAY 2	582154 GJ COEX VIE JAUNAY 2	13/09/2025	U13D4 POULE B	35 €	non
54127148 A 1	TALMONT ST HILAIRE 1 / LE POIRE SUR VIE VF 2	516561 LE POIRE SUR VIE VF 2	16/09/2025	FUTSAL D2	42 €	non
54127149 A 1	LA ROCHE ROBRETIERES 2 / ST HILAIRE FUTSAL 1	525247 LA ROCHE ROBRETIERES 2	16/09/2025	FUTSAL D2	42 €	non
54127755 A 1	ST HILAIRE FUTSAL 2 / FONTENAY VF 2	541382 FONTENAY VF 2	16/09/2025	FUTSAL D3	32 €	non
54127148 A 1	STE FLAIVE LOUPS US 3 / ST JULIEN VAIRE FC 2	545523 ST JULIEN VAIRE FC 2	14/09/2025	CHALL. RESERVES MC POULE I	44 €	non
54383154 A 1	SEVREMONT FC 3 / FONTENAY VF 4	541382 FONTENAY VF 4	14/09/2025	CHALL. RESERVES MC POULE Q	44 €	non
54381988	LA CHAIZE VICOMTE FEC 3 / RIVES YON ES 2	542366 LA CHAIZE VICOMTE FEC 3	14/09/2025	CHALL. RESERVES MC	44 €	Non
54695316 A 1	SALIGNY FC 4 / BEIGNON BASSET 2	519494 SALIGNY FC 4	21/09/2025	D5 POULE B	59 €	non
54695379 A 1	BAZOGES BEAUREPAIRE 4 / CHAVANGES RABATEL 4	542492 BAZOGES BEAUREPAIRE 4	21/09/2025	D5 POULE C	59 €	non
54115301 A 1	GJ PAYS CHATAIGNERAIE 23 / NIEUL MAILLEZAIS FC 22	551373 GJ PAYS CHATAIGNERAIE 23	20/09/2025	U18D3 POULE F	43 €	non
54115721 A 1	GJ 13SEPTIERS BRUF 2 / ROCHESERVIERE BOUAINE 1	550772 GJ 13SEPTIERS BRUF 2	20/09/2025	U17D2 POULE B	43 €	non
54117370 A 1	GJ TIFFAUGES 3 / ROCHESERVIERE BOUAINE 2	550769 GJ TIFFAUGES 3	21/09/2025	U15D3 POULE C	43 €	non
54431749 A 1	E*LONGEVILLE FCVG JAM 2 / GJF CHANTONNAY 2	552276 GJF CHANTONNAY 2	20/09/2025	U15F D2 POULE A	35 €	non
54431747 A 2	GJF NIEUL RSC USA 2 / LE POIRE SUR VIE VF 1	565220 GJF NIEUL RSC USA 2	20/09/2025	U15F D2 POULE A	35 €	non
54416659 A 2	GJ COEX VIE JAUNAY 2 / COMMEQUIERS 2	582154 GJ COEX VIE JAUNAY 2	20/09/2025	U13D4 POULE B	35 €	non
54117374 A 1	ROCHSERVIERE BOUAINE 2 / GJ 13SEPTIERS BRUF 3	550772 GJ 13SEPTIERS BRUF 3	28/09/2025	U15D3 POULE C	43 €	non

N° Match A/R Nbre	Match	Forfait de N° Affiliation	Date	Compétition	Amende	Frais déplacement
54432104 A 1	GJ LA BRUFFIERE 1 / GF POUZAUGES CHATAIGNERAIE	564842 GF POUZAUGES CHATAIGNERAIE	27/09/2025	U15FD2 POULE C	35 €	non
54127156 A	LE POIRE SUR VIE VF 2 / BOUAINE FUTSAL 1	516561 BOUAINE FUTSAL 1	25/09/2025	FUTSAL D2	42 €	non
54127154 A 2	FONTENAY VENDEE 1 / LA ROCHE ROBRETIERE 2	525247 LA ROCHE ROBRETIERE 2	25/09/2025	FUTSAL D2	42 €	non
54363796 A 1	TIFFAUGES LES LANDES 2 / FERRIERE DOMPIERRE US 3	560846 FERRIERE DOMPIERRE US 3	28/09/2025	CHALL. RES. MC POULE A	44 €	non
54364978 A 1	LA GARNACHE FC 3 / LES CLOUZEUX RS 2	522988 LES CLOUZEUX RS 2	28/09/2025	CHALL. RES. MC POULE B	44 €	non
54368504 A 1	MAREUIL SUR LAY 4 / ILE D'OLONNE AS 2	525977 ILE D'OLONNE AS 2	28/09/2025	CHALL. RES. MC POULE E	44 €	non
54374341 A 2	SOULLANS HIR 2 / ST JULIEN VAIRE FC 2	545523 ST JULIEN VAIRE FC 2	28/09/2025	CHALL. RES. MC POULE I	44 €	non
54374341 A 1	LAROCHE ROBRETIERE 2 / ST PAUL EN PAREDS 2	524264 ST PAUL EN PAREDS 2	28/09/2025	CHALL. RES. MC POULE K	44 €	non
5477258 A 1	MONTREVERD USSAM 2 / LA BRUFFIERE AS 3	516400 LA BRUFFIERE AS 3	28/09/2025	CHALL. RES. MC POULE N	44 €	non
54381990 A 2	ESSARTS BOULOGNE 3 / LA CHAIZE VICOMTE FEC 3	542366 LA CHAIZE VICOMTE FEC 3	28/09/2025	CHALL. RES. MC POULE P	44 €	non
54403324 A 1	HERMENAULT FCPB 3 / BENET DAMVIX MAILLE 3	552656 BENET DAMVIX MAILLE 3	28/09/2025	CHALL. RES. MC POULE Y	44 €	non
54127158 A 1	LES ESSARTS 1 / GROSBREUIL GI ES 1	507787 LES ESSARTS 1	29/09/2025	FUTSAL D2	42 €	OUI ARBITRE + EQUIPE 44 KM

2 – FORFAITS GENERAUX

En application de l'art 26 § 10 des RG de la LFPL et de l'annexe financière du District, la commission acte le forfait général avant le début du championnat, de l'équipe E*Fontenay en **D3 Futsal** et applique une amende de : 64 €.

En application de l'art 26 § 10 des RG de la LFPL et de l'annexe financière du District, la commission acte le forfait général, de l'équipe du GJ POUZAUGES BOCAGE en **U18 – D2 – GR C** et applique une amende de : 86€.

En application de l'art 26 § 10 des RG de la LFPL et de l'annexe financière du District, la commission acte le forfait général, de l'équipe des LUCS SUR BOULOGNE USBL en **Seniors féminines** et applique une amende de 100€.

3 – EVOCATIONS

28/09/2025 – 54383155 – CHALLENGE DE VENDEE DES RESERVES – ILE D'ELLE CHAILLE V 2 / FONTENAY FV 4 :

Réserve posée par L'ILE D'ELLE CHAILLE PICTONS, portant sur l'identité du gardien de but de FONTENAY FV et confirmée par mail le 29 septembre 2025 :

« Bonjour,

Suite à la rencontre n°54383155 de Challenge de Vendée des réserves du dimanche 28 septembre entre l'île d'Elle Chaillé Vix 2 et Fontenay VF 4, nous avons constaté que l'identité du gardien de but numéro 1 sur la feuille de match n'était pas la bonne.

En effet, il est indiqué CADIOU Thibault sur la FMI alors qu'il s'agissait de HOARAU Rudy.

Mr Cadiou ayant été licencié chez nous et Mr Hoarau croisé régulièrement sur les terrains de D5 ou Loisirs, nous sommes capable de les identifier sans aucun problème.

Nous avons averti le club adverse avant le match et notre capitaine a demandé à faire l'appel. Demande refusée par Mr l'arbitre, tout comme la réserve d'avant match.

Nous souhaitons donc demander à la commission compétente de procéder à une évocation pour fraude sur l'identité d'un joueur.

Je soussigné, Paul Gimon, capitaine de l'île d'Elle Chaillé Vix, licence n°2545454783, demande à la commission départementale sportive et réglementaire de procéder à une évocation du fait d'une fraude sur l'identité du joueur n°1 sur la feuille de match, indiqué Monsieur Thibaut Cadiou alors qu'il s'agissait de Monsieur Rudy Hoarau.

Cordialement

PO. Le président Mr Romain Druaud

Yohan COUE Responsable Administratif FC2 Sud Vendée »

La Commission, en application de l'article 187.2 décide de faire évocation et demande au club de FONTENAY FV de bien vouloir fournir ses explications sur les faits évoqués, pour le 8 octobre 2025, dernier délai.

Elle rappelle qu'en application de l'article 207 des Règlements Généraux, est passible d'une amende de 110€ tout licencié et/ou club qui n'a pas transmis son/ses rapports sur demande d'une Commission Régionale ou Départementale, Nous vous informons que dans le cadre du présent dossier, comme pour chaque étape de la procédure, vous avez le droit de faire des déclarations, de répondre aux questions posées ou de vous taire, à condition de le formaliser par écrit.

La Commission demande également à l'arbitre officiel M. CAQUINEAU Fabien, un rapport sur les faits évoqués ci-dessus.

Elle rappelle qu'en application du tableau des amendes validé par le Comité de Direction du District de Vendée Football, est passible d'une amende de 38€, tout club dont l'arbitre officiel n'a pas transmis son/ses rapports sur demande d'une Commission Départementale.

Après vérification des feuilles de matchs des compétitions féminines jeunes, il apparait de nombreux manquements sur les feuilles de matchs « papier » réalisées

La Commission rappelle les Présidents/Présidentes/Responsables techniques aux devoirs de leur charge et décide de faire évocation pour les feuilles de matchs qui comportent des joueuses et éducateurs non licenciés à la date de la rencontre.

Rencontre 13/09/2025 – 54427465 – U15F D1 GR B – GF POUZAUGES CHATAIGNERAIE / GF ROCHESEVIERE VEN :

La Commission, en application de l'article 187.2 décide de faire évocation et informe le club de GF ROCHESEVIERE VEN de l'ouverture de cette procédure, suite à la participation au match en objet de GRONDIN Manon non licenciée à la date de la rencontre.

Elle rappelle que le club GF ROCHESEVIERE VEN a la possibilité de donner des explications avant le 8 octobre 2025, dernier délai.

Rencontre 13/09/2025 – 54424120 – U18F D1 GR B – E*Champstpe.Long Jam 1/ Gjf Nieul

Rsc Usa 1 :

La Commission, en application de l'article 187.2 décide de faire évocation et informe l'entente E*Champstpe.Long Jam de l'ouverture de cette procédure, suite à la participation au match en objet de JEMAA Anaïs non licenciée à la date de la rencontre et la présence de M. JEMAA Abdel sur le banc de touche, sans être licencié.

Elle rappelle que le club E*Champstpe.Long Jam a la possibilité de donner des explications avant le 8 octobre 2025, dernier délai.

Rencontre 13/09/2025 – 54432085 – U15F D2 GR B – GF MERLATIERE FDEM 1/ GFCHAUCHECOP-ESD-SMS 2 :

La Commission, en application de l'article 187.2 décide de faire évocation et informe le GF MERLATIERE FDEM de de l'ouverture de cette procédure, suite à la participation au match en objet de CHEVALIER Elsa non licenciée à la date de la rencontre.

Elle rappelle que le GF MERLATIERE FDEM Jam a la possibilité de donner des explications avant le 8 octobre 2025, dernier délai.

4 – RESERVES - RECLAMATIONS

Extrait des règlements : En application de l'article 186, les réserves sont confirmées dans les quarante-huit heures ouvrables suivant le match par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle, ou sinon déclarée sur Footclubs, du club, adressé à l'organisme responsable de la compétition concernée.

La Commission rappelle que conformément à l'article 146 des Règlements Généraux, les réserves techniques doivent être confirmées dans les conditions prévues à l'article 186 des présents règlements.

Selon l'article 187, la mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs peut, même s'il n'a pas été formulé de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée, uniquement par les clubs participant à la rencontre, dans les conditions de forme, de délai et de droits fixées, pour la confirmation des réserves, par les dispositions de l'article 186.1.

18/09/2025 – 54127753 – FUTSAL D3 – POUZAUGES BOCAGE 2 / ILE D'ELLE CHAILLE :

Réserve d'avant-match de L'ILE D'ELLE CHAILLE PICTONS, portant sur la qualification/ participation de 2 joueurs du club de POUZAUGES BOCAGE, confirmée par mail le 19/09/25 :

En application de l'article 142 Réserves d'avant-match :

*1. En cas de contestation, avant la rencontre, de la qualification et/ou de la participation des joueurs, **des réserves nominales** doivent être formulées par écrit, sur la feuille de match, avant la rencontre. Il en est de même pour les licenciés contrevenant aux dispositions de l'article 150 des Règlements Généraux.*

3. Ces réserves sont communiquées au capitaine adverse, par l'arbitre, qui les contresignera avec lui.

La Commission constate que la réserve posée sur l'annexe de la feuille de match ainsi que la confirmation de réserve ne sont pas nominales ;

La Commission constate que la réserve d'avant-match posée sur l'annexe de la feuille de match n'a pas été signée par l'arbitre et contresignée par le capitaine de l'équipe adverse,

En conséquence la Commission déclare la réserve irrecevable en la forme conformément à l'article 142 des RG de la FFF/LFPL et homologue le résultat acquis sur le terrain.

5 – COURRIERS – QUESTIONS DIVERSES

Pris connaissance des courriers et des mails. Bien utiliser la messagerie club. Tout courriel personnel n'aura pas de réponse.

La Commission valide les listes des amendes de septembre 2025.

Prochaine réunion : jeudi 16 octobre 2025 à 17h30

Le Président de la Commission, Christian GUIBERT



Le Secrétaire de séance, Christian CRAIPEAU



ANNEXE 1

LISTE DES CLUBS N'AYANT PAS SAISI LEURS RESULTATS AVANT 20 H SUR INTERNET POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE

Amende de **17 €** par résultat manquant (Règlements des championnats LFPL art. 35)

N° AFFIL.	CLUBS AMENDABLES	CATEGORIE ET DIVISION	N° DU MATCH	DATE DU MATCH
550771	GJ BELLEVIGNY	U15D1	54116458	14/09/25
550771	GJ BELLEVIGNY	U15D3	54117058	14/09/25
519679	BOUFFERE	U13FD2	54433580	13/09/25
552082	GJ BROUZILS	U13D4	54417163	14/09/25
565129	GJ DOIX FOUSSAIS ORBRIE	U15D3	54117234	14/09/25
560521	GROSBREUIL GIROUARD	U13D4	54417397	13/09/25
507000	VENDEE LA ROCHE	U15FD1	54427452	13/09/25
554368	VERRIE ST AUBIN	COUPE RESERVES MC	54434293	14/09/25
560517	CHAMPSTPERE FCVG	U15D3	54117278	14/09/25
550297	MAGNILS CHASNAIS	COUPE VENDEE	54612090	14/09/25
511563	MORTAGNE SUR SEVRE	COUPE VENDEE	54612082	14/09/25
551529	NALLIERS FE 85	U18FD1	54427376	13/09/25
517982	NIEUL LE DOLENT	COUPE RESERVES MC	54353760	14/09/25
560129	LES SABLES VF	U13D4	54417398	13/09/25
564390	GJ POUZAUGES	U14DS1	54116661	14/09/25
564390	GJ POUZAUGES	U13D3	54414950	13/09/25
507053	STE HERMINE	U15FD2	54432100	13/09/25
529606	TREIZE SEPTIERS	U13D2	54347245	13/09/25
523296	BOURNEZEAU	U13D4	54417256	20/09/25
548894	CHALLANS	SENIOR FEM	54551338	21/09/25
539859	FONTENAY DOM TOM	D5	54695563	21/09/25
560521	GROSBREUIL GIROUARD	D3	54867995	21/09/25
552654	HERMENAULT	D3	53867684	21/09/25
524753	LA GARNACHE	U13D4	54416658	20/09/25
560517	CHAMPSTPERE FCVG	U15D3	54117281	21/09/25
507748	LES HERBIERS	D1	53848486	21/09/25
524933	ARDELAY	U15F	54432102	20/09/25
511563	MORTAGNE SUR SEVRE	D2	53900402	21/09/25
560129	LES SABLES VF	U13FD2	54433196	20/09/25
564842	GF POUZAUGES	U18F	54423584	20/09/25
582724	ST GEORGES GUYONNIERE	D2	53900406	21/09/25
580852	ST LAURENT MALVENT	U13D4	54417196	20/09/25
580592	ROCHESERVIERE BOUAINE	U15D1	54116448	21/09/25
580829	ROSNAY CHATEAUGUIBERT	U13D4	54417257	27/09/25
564847	GJ CHAIZE FOUGERE THORIGNY	U15D2	54116994	28/09/25
507000	LA ROCHE VFC	U15FD1	54321643	27/09/25
507000	LA ROCHE VFC	U13D2	54339100	27/09/25
525247	LA ROCHE ROBRETIERES	COUPE VENDEE	54852923	28/09/25
560517	CHAMPSTPERE FCVG	U15D3	54117283	28/09/25
516561	LA POIRE VF	U17D2	54126115	27/09/25
551529	NALLIERS FE 85	U15FD1	54432647	27/09/25
582724	ST GEORGES GUYONNIERE	U15FD1	54427471	27/09/25
581100	GJ STE CECILE OIE ST MARTIN	U13D1	54318702	27/09/25
552783	MESNARD VENDRENNES	U13D3	54414942	27/09/25

Amendes Licences SEPTEMBRE 2025

Licence Dirigeant = 60 € - Commissaire au terrain = 60 € - Licence Joueur Senior = 30€ - Licence Joueur U12 à U18 = 22 €

Absence badge éducateur 30 € - Non présentation de la tablette pour la FMI 40 € -
Non utilisation de la FMI 30 €

Numéro d'aff	Club	Date	Division	Nom Prénom
516400	LA BRUFFIERE	07/09/2025	D2	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
522988	LES CLOUZEUX	07/09/2025	D3	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
545523	ST JULIEN VAIRE	07/09/2025	D3	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
550283	FALLERON FROIDFOND	07/09/2025	D3	ABS.DIRIGEANTS
525247	LA ROCHE ROBRETIERES	07/09/2025	D4	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
507116	MONTAIGU	07/09/2025	D4	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
529606	TREIZE SEPTIERS	07/09/2025	D4	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
545523	ST JULIEN VAIRE	07/09/2025	D4	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
565228	GJ BOUIN USMB ASSG	13/09/2025	U18D3	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
560846	FERRIERE DOMPIERRE	13/09/2025	U18D3	ABS.DIRIGEANTS
552082	GJ BROUZILS CHAVAGRAB	13/09/2025	U18D3	COUTAUD:EDUC+ARB.ASS.
553304	LES EPESES ST MARS	13/09/2025	U18D3	ABS.DIRIGEANTS
552654	HERMENAULT	13/09/2025	U18D3	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
560129	LES SABLES VF	13/09/2025	U18F	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
550166	PAYS DE MONTS	13/09/2025	U17D2	ABS.DIRIGEANTS
565220	GJ NIEUL RSC USA	13/09/2025	U17D2	ABS.DIRIGEANTS
561054	GJ BEAULIEU LAND SG	13/09/2025	U17D2	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
550772	GJ 13SEPTIERS	14/09/2025	U15D1	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
517018	SOULLANS	14/09/2025	U15D2	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
565228	GJ BOUIN USMB ASSG	14/09/2025	U15D2	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
582144	GJ ST FULGENT	14/09/2025	U15D2	ABS.DIRIGEANTS +ABS. DELEGUE AU TERRAIN
541382	FONTENAY	14/09/2025	U15D2	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
552654	HERMENAULT	14/09/2025	U15D2	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
580443	ST GILLES ST HILAIRE	14/09/2025	U15D3	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
560411	GJ BOUFFERE	14/09/2025	U15D3	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
553304	LES EPESES ST MARS	14/09/2025	U15D3	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
552276	GJF CHANTONNAY	14/09/2025	U15D3	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
507053	STE HERMINE	14/09/2025	U15D3	ABS.DIRIGEANTS
565130	GJ ROSNAY RIVES	14/09/2025	U15D3	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
507488	COMMEQUIERS	13/09/2025	U15F	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
507000	LA ROCHE VENDEE F	13/09/2025	U15F	ABS. DELEGUE AU TERRAIN+ ARB.ASS.
582724	ST GEORGES GUYONNIERE	13/09/2025	U15F	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
506934	LONGEVILLE	13/09/2025	U15F	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
519679	BOUFFERE	13/09/2025	U15F	BROCHARD:EDUC+ARB.ASS
564843	GF MERLATIERE	13/09/2025	U15F	ABS. DELEGUE AU TERRAIN + LIC ARBITRES
564841	GF CHAUCHE COP	13/09/2025	U15F	ABS.ARB.ASS.
564390	GJ POUZAUGES	13/09/2025	U13DS	ABS.DIRIGEANTS +ABS. DELEGUE AU TERRAIN
565228	GJ BOUIN USMB ASSG	13/09/2025	U13D1	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
552783	MESNARD VENDRENNES	14/09/2025	U13D1	ABS.DIRIGEANTS

582152	GJ LUCON	13/09/2025	U13D1	CAILLON:EDUC+ARB.ASS
525247	LA ROCHE ROBRETIERES	13/09/2025	U13D1	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
507000	LA ROCHE VENDEE F	13/09/2025	U13D1	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
548894	CHALLANS	13/09/2025	U13D2	ABS.DIRIGEANTS +ABS. DELEGUE AU TERRAIN
565162	RIEZ FENOUIILLER	13/09/2025	U13D2	DE RYCK:EDUC+ARB.ASS
580592	ROCHESERVIERE BOUAINE	13/09/2025	U13D2	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
564847	GJ CHAIZE FOUG THOR	13/09/2025	U13D2	ANTOINE:EDUC+ARB.ASS
555171	SEVREMONT	14/09/2025	U13D2	ABS.DIRIGEANTS
521422	ST ANDRE GOULE D OIE	13/09/2025	U13D2	GUIMBRETIERE:EDUC+ARB.ASS
517982	NIEUL DOLENT	13/09/2025	U13D2	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
565228	GJ BOUIN USMB ASSG	13/09/2025	U13D3	ABS.LICENCE EDUC
519836	ILE D YEU	13/09/2025	U13D3	FELIOT:EDUC+ARB.ASS.
580416	GJ LES LUCS	13/09/2025	U13D3	LAUNAIS:EDUC+ARB.ASS.
516561	LE POIRE SUR VIE	13/09/2025	U13D3	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
516400	LA BRUFFIERE	13/09/2025	U13D3	BROCHARD:EDUC+ARB.ASS.
552783	MESNARD VENDRENNES	13/09/2025	U13D3	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
580852	ST LAURENT MALVENT	13/09/2025	U13D3	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
507748	LES HERBIERS	13/09/2025	U13D3	ABS.DIRIGEANTS
551373	GJ PAYS CHATAIGNERAIE	13/09/2025	U13D3	ABS.DIRIGEANTS
563767	PAYS CHANTONNAY	13/09/2025	U13D3	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
513795	NESMY	13/09/2025	U13D3	ABS.ARB.ASS.
518054	RIVES YON	13/09/2025	U13D3	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
523744	ST MATHURIN	13/09/2025	U13D3	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
542301	LES ACHARDS	13/09/2025	U13D3	PATEAU:EDUC+ARB.ASS.
550166	PAYS DE MONTS	13/09/2025	U13D4	PELLOQUIN:EDUC+ARB.ASS.
552081	GJ ST DENIS CHAU COP	13/09/2025	U13D4	GILBERT:EDUC+ARB.ASS.
5805920	ROCHESERVIERE BOUAINE	13/09/2025	U13D4	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
513894	L HERBERGEMENT	13/09/2025	U13D4	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
552783	MESNARD VENDRENNES	13/09/2025	U13D4	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
513285	ST FULGENT	13/09/2025	U13D4	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
554372	BERNARDIERE CUGAND	13/09/2025	U13D4	ROCHARD:EDUC+ARB.ASS.
580852	ST LAURENT MALVENT	13/09/2025	U13D4	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
551373	GJ PAYS CHATAIGNERAIE	13/09/2025	U13D4	ABS.DIRIGEANTS
551529	NALLIERS FE 85	13/09/2025	U13D4	ABS.DIRIGEANTS
563767	PAYS CHANTONNAY	13/09/2025	U13D4	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
516561	LE POIRE SUR VIE	13/09/2025	U13D4	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
560846	FERRIERE DOMPIERRE	13/09/2025	U13D4	ABS.DIRIGEANTS
552656	BENET DAMVIX	13/09/2025	U13D4	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
541382	FONTENAY	13/09/2025	U13D4	ABS.ARB.ASS.
523744	ST MATHURIN	13/09/2025	U13D4	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
554370	JARD AVR	13/09/2025	U13F	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
564842	GJ POUZAUGES CHATAIGNERAIE	13/09/2025	U13F	LEAU:EDUC+ARB.ASS.
564843	GF MERLATIERE	13/09/2025	U13F	ABS. DELEGUE AU TERRAIN + LIC ARBITRES
564842	GF POUZAUGES	13/09/2025	U13F	ABS. ARB.ASS.
564843	GF MERLATIERE	13/09/2025	U13F	ABS. DELEGUE AU TERRAIN + LIC ARBITRES
580852	ST LAURENT MALVENT	13/09/2025	U13F	ABS.ARB.ASS.
565220	GJF NIEUL RSC USA	13/09/2025	U13F	TESSON:EDUC+ARB.ASS.
581933	LUCON	14/09/2025	COUPE VENDEE	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
582724	ST GEORGES GUYONNIERE	14/09/2025	CHALL,	ABS. DELEGUE AU TERRAIN

			RESERVES	
542543	TALMONT ST HILAIRE	14/09/2025	CHALL, RESERVES	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
519679	BOUFFERE	14/09/2025	CHALL, RESERVES	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
528257	ST MAIXENT	14/09/2025	CHALL, RESERVES	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
521422	ST ANDRE GOULE D OIE	14/09/2025	CHALL, RESERVES	ABS.DIRIGEANTS
551170	POUZAUGES	14/09/2025	CHALL, RESERVES	BACLE:EDUC+ARB.ASS.
550297	LES MAGNILS CHASNAIS	14/09/2025	CHALL, RESERVES	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
521734	MOUILLERON LE CAPTIF	21/09/2025	D1	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
507787	LES ESSARTS	21/09/2025	D2	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
542543	TALMONT ST HILAIRE	21/09/2025	D3	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
580592	ROCHESERVIERE BOUAINE	21/09/2025	D4	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
580852	ST LAURENT MALVENT	21/09/2025	D4	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
524753	LA GARNACHE	21/09/2025	D5	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
582724	ST GEORGES GUYONNIERE	21/09/2025	D5	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
541328	MAREUIL	21/09/2025	D5	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
507053	STE HERMINE	21/09/2025	D5	ABS.DIRIGEANTS
523296	BOURNEZEAU	21/09/2025	D5	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
507787	LES ESSARTS	21/09/2025	D5	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
553304	LES EPESES ST MARS	20/09/2025	U18	PIGNON:EDUC+ARB.ASS.
507748	LES HERBIERS	20/09/2025	U18	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
524939	LA GENETOuze	20/09/2025	U18	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
550772	GJ 13SEPTIERS	20/09/2025	U18	GUSTON:EDUC+ARB.ASS.
560411	GJ BOUFFERE	20/09/2025	U18	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
507000	LA ROCHE VENDEE F	20/09/2025	U18F	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
548849	CHALLANS	20/09/2025	U17	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
554368	VERRIE ST AUBIN	20/09/2025	U17	ABS.DIRIGEANTS
550769	GJ TIFFAUGES	20/09/2025	U17	ABS.DIRIGEANTS
552656	BENET DAMVIX	20/09/2025	U17	ABS.LICENCES ARBITRES ET DELEGUE TERRAIN
564847	GJ CHAIZE FOUG THR	20/09/2025	U17	ABS.LICENCE ARBITRE
580443	ST GILLES ST HILAIRE	21/09/2025	U15	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
550771	GJ BELLEVIGNY	21/09/2025	U15	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
554162	GJ PAYS MAREUILLAIS	21/09/2025	U15	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
582144	GJ ST FULGENT	21/09/2025	U15	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
541158	NIEUL MAILLEZAIS	21/09/2025	U15	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
552171	SEVREMONT FC	21/09/2025	U15	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
507053	STE HERMINE	21/09/2025	U15	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
565129	GJ DOIX FOUSSAIS ORBRIE	21/09/2025	U15	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
565130	GJ ROSNAYCG RIVES	21/09/2025	U15	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
542301	LES ACHARDS	21/09/2025	U15	ABS.DIRIGEANTS
560129	LES SABLES VF	20/09/2025	U15F	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
560770	GF ROCHESERVIERE	20/09/2025	U15F	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
560129	LES SABLES VF	20/09/2025	U15F	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
511563	MORTAGNE	20/09/2025	U15F	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
512163	LA ROCHE ESO	20/09/2025	U14	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
565228	GJ BOUIN	20/09/2025	U13D1	ABS. DELEGUE AU TERRAIN

560411	GJ BOUFFERE	20/09/2025	U13D1	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
516561	LE POIRE SUR VIE	20/09/2025	U13D1	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
541382	FONTENAY	20/09/2025	U13D1	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
552656	BENET DAMVIX	20/09/2025	U13D1	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
517018	SOULLANS	20/09/2025	U13D2	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
548894	CHALLANS	20/09/2025	U13D2	ABS.DIRIGEANTS
523904	SALLERTAINE	20/09/2025	U13D2	ABS.DIRIGEANTS
564390	GJ POUZAUGES	20/09/2025	U13D2	ABS. DELEGUE AU TERRAIN+ BRETTEL:EDUC+ARB.ASS.
541382	FONTENAY	20/09/2025	U13D2	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
580443	ST GILLES ST HILAIRE	20/09/2025	U13D3	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
519836	ILE D YEU	20/09/2025	U13D3	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
565228	GJ BOUIN	20/09/2025	U13D3	BOUNAUD: EDUC+ARB.ASS. ABS. DELEGUE AU TERRAIN
580416	GJ LES LUCS	20/09/2025	U13D3	LAUNAIS:EDUC+ARB.ASS.
516400	LA BRUFFIERE	20/09/2025	U13D3	ABS.DIRIGEANTS
554368	VERRIE ST AUBIN	20/09/2025	U13D3	ABS.ARB.ASS.
513795	NESMY	20/09/2025	U13D3	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
560129	LES SABLES VF	20/09/2025	U13D3	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
542301	LES ACHARDS	20/09/2025	U13D3	ABS.DIRIGEANTS
582154	GJ COEX VIE JAUNAY	20/09/2025	U13D3	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
580416	GJ LES LUCS	20/09/2025	U13D4	RAMBAUD:EDUC+ARB.ASS
560411	GJ BOUFFERE	20/09/2025	U13D4	CHENUET:EDUC+ARB.ASS
516561	LE POIRE SUR VIE	20/09/2025	U13D4	GAMMERY:EDUC+ARB.ASS
521734	MOUILLERON LE CAPTIF	20/09/2025	U13D4	ABS.DIRIGEANTS
564847	GJ CHAIZE FOUG THR	20/09/2025	U13D4	ABS.NOM JOUEURS
552656	BENET DAMVIX	20/09/2025	U13D4	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
524753	LA GARNACHE	20/09/2025	U13D4	WANBRE :EDUC+ARB.ASS.
565228	GJ BOUIN	20/09/2025	U13D4	ABS.DIRIGEANTS
580852	ST LAURENT MALVENT	20/09/2025	U13D4	ABS.DIRIGEANTS+ABS. DELEGUE AU TERRAIN
524933	ARDELAY	20/09/2025	U13D4	ABS.DIRIGEANTS+ABS.ARB.ASS.
541382	FONTENAY	20/09/2025	U13D4	ABS. DELEGUE AU TERRAIN+ARBITRES
506956	ILE D ELLE	20/09/2025	U13D4	ABS.ARB.ASS.+NOM JOUEURS +LIC.EDUC.
564816	GF PAYS DE MONTS	20/09/2025	U13F	ABS.ARB.ASS.
507748	LES HERBIERS	20/09/2025	U13F	SADOWSKI:EDUC+ARB.ASS.
582724	ST GEORGES GUYONNIERE	20/09/2025	U13F	ABS.DIRIGEANTS
507610	AIZENAY	20/09/2025	U13F	ABS.ARB.ASS.
519679	BOUFFERE	20/09/2025	U13F	ABS.DIRIGEANTS
552081	GJ ST DENIS CHAU COP	27/09/2025	U18D1	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
512163	LA ROCHE ESO	27/09/2025	U18D2	ABS.DIRIGEANTS
550772	GJ 13SEPTIERS BRUF	27/09/2025	U18D3	ABS.DIRIGEANTS
553304	LES EPESES ST MARS	27/09/2025	U18D3	JOSEPH:EDUC+ARB.ASS.
551373	GJ PAYS CHATAIGNERAIE	27/09/2025	U18D3	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
55386	E*MOUCHAMPS STE CECILE	27/09/2025	U18F	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
525247	LA ROCHE ROBRETIERES	27/09/2025	U17D1	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
507116	MONTAIGU VF	27/09/2025	U17D1	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
582145	GJ HERBERGEMENT	27/09/2025	U17D2	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
560129	LES SABLES VF	27/09/2025	U17D2	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
521734	MOUILLERON LE CAPTIF	28/09/2025	U15D1	ABS. DELEGUE AU TERRAIN

564390	GJ POUZAUGES	28/09/2025	U15D1	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
517018	SOULLANS	28/09/2025	U15D2	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
565228	GJ BOUIN	28/09/2025	U15D2	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
507748	LES HERBIERS	28/09/2025	U15D2	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
552654	HERMENAULT	28/09/2025	U15D2	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
550771	GJ BELLEVIGNY	28/09/2025	U15D3	AUDUREAU:EDUC+ARB.ASS.
580416	GJ LES LUCS	28/09/2025	U15D3	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
507787	LES ESSARTS BM	28/09/2025	U15D3	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
507748	LS HERBIERS	28/09/2025	U15D3	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
582152	GJ LUCON	28/09/2025	U15D3	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
560129	LES SABLES VF	27/09/2025	U14	ABS.DIRIGEANTS
550166	PAYS DE MONTS	27/09/2025	U14	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
507748	LES HERBIERS	27/09/2025	U14	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
507000	LA ROCHE VFC	27/09/2025	U15F	ABS.LIC.ARB.+ARB.ASS.+LIC.DELEGUE
565220	GFJ NIEUL RSC USA	27/09/2025	U15F	ABS.ARB.ASS.
507053	STE HERMINE	27/09/2025	U15F	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
580829	ROSNAY CHATEAU GUIBERT	27/09/2025	U13D4	ABS.DIRIGEANTS
582564	BRETIGNOLLES BREM	27/09/2025	U13D1	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
507000	LA ROCHE VFC	27/09/2025	U13D1	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
548894	CHALLANS	27/09/2025	U13D2	ABS.DIRIGEANTS+ DELEGUE AU TERRAIN
523904	SALLERTAINE	27/09/2025	U13D2	ABS.DIRIGEANTS
580592	ROCHESERVIERE BOUAINE	27/09/2025	U13D2	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
521422	ST ANDRE GOULE OIE	27/09/2025	U13D2	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
548894	CHALLANS	27/09/2025	U13D3	ABS.DIRIGEANTS+ DELEGUE AU TERRAIN
507748	LES HERBIERS	27/09/2025	U13D3	ABS.DIRIGEANTS
582186	BOUPEREMONPROUANT	27/09/2025	U13D3	HERAUD:EDUC+ARB.ASS.
565129	GJ DOIX FOUSSAIS	27/09/2025	U13D3	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
582152	GJ LUCON	27/09/2025	U13D3	RANDONNET:EDUC+ARB.ASS.
551373	GJ PAYS CHATAIGNERAIE	27/09/2025	U13D3	ABS.DIRIGEANTS
523296	BOURNEZEAU	27/09/2025	U13D3	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
522988	LES CLOUZEUX	27/09/2025	U13D3	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
511467	LA BOISSIERE DES LANDES	27/09/2025	U13D3	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
528257	ST MAIXENT SUR VIE	27/09/2025	U13D3	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
528257	ST MAIXENT SUR VIE	27/09/2025	U13D4	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
565228	GJ BOUIN	27/09/2025	U13D4	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
580416	GJ LES LUCS	27/09/2025	U13D4	GILLES:EDUC+ARB.ASS.
580592	ROCHESERVIERE BOUAINE	27/09/2025	U13D4	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
513285	ST FULGENT	27/09/2025	U13D4	ABS. DELEGUE AU TERRAIN+ARRIVE:EDUC+ARB.
560411	GJ BOUFFERE	27/09/2025	U13D4	ABS. DIRIGEANT+DELEGUE AU TERRAIN
552783	MESNARD VENDRENNES	27/09/2025	U13D4	PINEAU:EDUC+ARB.ASS.
516400	LA BRUFFIERE	27/09/2025	U13D4	ABS.DIRIGEANTS
564390	GJ POUZAUGES	27/09/2025	U13D4	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
551373	GJ PAYS CHATAIGNERAIE	27/09/2025	U13D4	BARBARIT:EDUC+ARB.ASS.
516561	LE POIRE SUR VIE	27/09/2025	U13D4	ABS. DELEGUE AU TERRAIN+GANNERY:EDUC+ARB.ASS
565129	GJ DOIX FOUSSAIS	27/09/2025	U13D4	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
542543	TALMONT ST HILAIRE	27/09/2025	U13D4	ABS.DIRIGEANTS
548894	CHALLANS	27/09/2025	U13F	ABS. DELEGUE AU TERRAIN

560129	LES SABLES	27/09/2025	U13F	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
551529	NALLIERS FE 85	27/09/2025	U13F	ABS.LIC.ARB.+ARB.ASS.
564842	GF POUZAUGES	27/09/2025	U13F	ABS.ARB.ASS.
512163	LA ROCHE ESO	27/09/2025	U13F	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
554370	JARD	27/09/2025	U13F	ABS.DIRIGEANTS
564842	GF POUZAUGES	27/09/2025	U13F	LEAU:EDUC+ARB.ASS.
560129	LES SABLES	27/09/2025	COUPE RESERVES	ABS.DIRIGEANTS
529606	TREIZE SEPTIERS	28/09/2025	COUPE RESERVES	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
560520	ST MICHEL TRIAIZE	28/09/2025	COUPE RESERVES	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
582724	ST GEORGES GUYONNIERE	28/09/2025	CHALL. RESERVES	ABS. DELEGUE AU TERRAIN
529529	BEIGNON BASSET	28/09/2025	CHALL. RESERVES	ABS. DELEGUE AU TERRAIN

ANNEXE 3

Amende demande modification de rencontre tardive SEPTEMBRE

Montant : 50 euros

Numéro d'aff	Club	Catégorie	Date de la demande	Date du match
542543	TALMONT ST HILAIRE	U15	05/09/2025	14/09/2025
552171	SEVREMONT	U15	05/09/2025	14/09/2025
541382	FONTENAY	FUTSAL	15/09/2025	18/09/2025
560129	LES SABLES VF	U14	24/09/2025	28/09/2025
506934	LONGEVILLE	CHAL.RESERVES	24/09/2025	28/09/2025
560129	LES SABLES VF	COUPE VENDEE	23/09/2025	28/09/2025
542543	TALMONT ST HILAIRE	U18	23/09/2025	27/09/2025

ANNEXE 4

FOOT D'ANIMATION

AMENDE DE 20 EUROS - RETARD ENGAGEMENTS EQUIPES DU FOOT D'ANIMATION

CATEGORIE U6/U7

551117	ST-PHILBERT PONT CH. REORTHE JAUDONNIERE F.C.
--------	---

AMENDE DE 50 EUROS - ABSENCE REUNION DE SECTEUR DE DEBUT DE SAISON

524872	A.S. ST GERVAIS
549477	ENT. SUD VENDEE
560521	ENTENTE SPORTIVE GROSBREUIL GIROUARD
509666	F.C. ILE DE NOIRMOUTIER
524939	F.C. LA GENETOUBE
540458	FC PAYS DE PALLUAU
563759	FC STE CECILE ST MARTIN DES NOYERS
552783	U. S. MESNARD VENDRENNES
542492	U.S BAZOGES PAILLERS BEAUREPAIRE
548892	US VOUVANT BOURNEAU CEZAI

AMENDE DE 20 EUROS - FEUILLES DE MATCHES NON TRANSMISES AVANT LE MERCREDI MINUIT

CAT	JOURNEE	NIVEAU	Groupe	CLUB
U10/U11	Journée 1 - 20/09/2025	NIVEAU 3	E	551170 - POUZAUGES BOCAGE FC
U10/U11	Journée 1 - 20/09/2025	NIVEAU 3	F	580829 - ROSNAY CHATEAUGUIBERT A.S.
U10/U11	Journée 1 - 20/09/2025	NIVEAU 4	D	520825 - CHAUCHE COPECHAGNIÈRE FOOTBALL OLYMPIQUE
U10/U11	Journée 1 - 20/09/2025	NIVEAU 4	G	549477 - ENT. SUD VENDEE
U10/U11	Journée 1 - 20/09/2025	NIVEAU 4	H	526720 - F.C.GENERAUDIERE ROCHE SUD
U10/U11	Journée 2 - 27/09/2025	NIVEAU 2	D	553304 - U.S. LES EPESSSES SAINT MARS

CAT	JOURNEE	SECTEUR	Groupe	CLUB
U8/U9	Journée 1 - 27/09/2025	LA ROCHE/YON	C	519494 - FOOTBALL CLUB SALIGNAIS DE BELLEVIGNY
U8/U9	Journée 1 - 27/09/2025	CHANTONNAY/POUZAUGES	C	506931 - A.M.S. LA CHATAIGNERAIE
U8/U9	Journée 1 - 27/09/2025	HERBIERS/MONTAIGU	A	514419 - E.S. ST DENIS LA CHEVASSE

ANNEXE 5

AMENDES POUR RETARD ENVOI FEUILLES DE MATCHS POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE (Règlements des championnats LFPL art. 28)

plus de 24 heures : 17 €

plus de 48 heures : 10 € supplémentaires

N°AFF	CLUB CONCERNE	COMPETITION	RENCONTRE DU	F.M. RECUE LE	MONTANT AMENDE
564390	GJ POUZAUGES	U18D1	13/09/2025	17/09/2025	27 €
564390	GJ POUZAUGES	U18D3	13/09/2025	17/09/2025	27 €
551373	GJ PAYS CHATAIGNERAIE	U17D1	13/09/2025	16/09/2025	17 €
560129	LES SABLES VF	U13FD1	13/09/2025	16/09/2025	17 €
560129	LES SABLES VF	D2	13/09/2025	16/09/2025	17 €
581933	LUCON	COUPE RESERVES MC	14/09/2025	16/09/2025	17 €
512476	BEAUVOIR	CHALL RESERVES MC	14/09/2025	16/09/2025	17 €
551170	POUZAUGES	FUTSAL	18/09/2025	23/09/2025	27 €
54425384	GF POUZAUGES	U18F	20/09/2025		27 €
541328	MAREUIL	U13D2	20/09/2025	23/09/2025	17 €
565218	GJ FALLERON	U13D3	20/09/2025	23/09/2025	17 €
550769	GJ TIFFAUGES	U13D4	20/09/2025	23/09/2025	17 €
541382	FONTENAY	U13D4	20/09/2025	25/09/2025	27 €
507101	E*COEX APREMONT	LOISIRS	19/09/2025	23/09/2025	17 €
564390	GJ POUZAUGES	U18D1	27/09/2025	30/09/2025	17 €
564843	GF MERLATIERE	U18F	27/09/2025	30/09/2025	17 €
564843	GF MERLATIERE	U15F	27/09/2025	30/09/2025	17 €
507000	LA ROCHE VFC	U13D2	27/09/2025		27 €
580852	ST LAURENT MALVENT	U13D2	27/09/2025		27 €
551529	NALLIERS FE 85	U153F	27/09/2025	30/09/2025	17 €
564843	GF MERLATIERE	U153F	27/09/2025	30/09/2025	17 €
516561	LE POIRE SUR VIE	FUTSAL	29/09/2025	01/10/2025	17 €